



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 74538

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'immobilier universitaire parisien. En effet, dans son récent rapport la Cour des comptes demande au ministère de mettre en cohérence le schéma d'implantation immobilière prévu par le décret du 26 août 2010 avec la stratégie de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche en Ile de France et d'aménagement du Grand Paris. Il souhaite donc savoir quelle suite le Gouvernement compte donner à cette recommandation très judicieuse de la Cour des comptes, qu'elle avait déjà formulée dans le passé.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74538

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1279

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)